

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

EXPANSION SUR L'AVENUE CEDAR

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Marie Senécal-Tremblay, résidente, avenue Cedar

LE 27 JUIN 2011

Contexte

J'habite en face de l'hôpital pour enfants Shriners depuis 20 ans et je connais l'expérience de vivre en face d'un bon voisin institutionnel. Respectueux envers leur environnement dans tous les sens, le Shriners représente un exemple type de la bonne gouvernance et d'un comportement institutionnel en harmonie avec son voisinage urbain, résidentiel et patrimonial tout en livrant sa mission de fournir la plus haute qualité de soin, d'éducation et de recherche médicale associée avec une réputation internationale et inégalée dans son domaine.

Je suis ici aujourd'hui en tant que résidente de l'avenue Cedar depuis plus de 20 ans et en solidarité avec mes voisins plus à l'ouest sur cette même avenue. Je suis aussi ici aujourd'hui parlant avec plus de 20 ans d'expérience en ce qui concerne les responsabilités civiques particulières qui vont de pair avec le fait de vivre et de faire partie de ce voisinage d'usage mixte et urbain unique situé au flanc du Mont Royal.

Depuis 1991, j'ai habité deux propriétés situées à l'extrémité Est de l'avenue Cedar, la première située dans la zone de protection de 500 pieds d'un monument classé (la maison Cormier au 1418 l'avenue des Pins) et depuis plus de 5 ans un immeuble résidentiel qui est lui-même classé au niveau provincial sous la *Loi sur la protection des biens culturels*. Cette maison a été restaurée et rénovée en se conformant à toutes les exigences et standards du ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine (MCCCF), afin de respecter les conditions légales ainsi que la philosophie de respect pour l'environnement urbain que demande cette législation, ainsi que les règles qui

découlent du fait que ma résidence (ainsi que tous les immeubles du quartier), se trouvent dans les limites du site Mont-Royal.

Observations

À mon avis, ce dossier de projet de l'expansion du territoire de l'hôpital général de Montréal doit être vu et examiné dans l'optique de l'historique des projets proposés depuis au moins les 12 dernières années affectant d'une part, le « campus montagne » de l'Hôpital général de Montréal et d'autre part, la propriété situé au 1750 avenue Cedar.

Du côté résidentiel du 1750, essentiellement, pour le résumer en chiffre, nous parlons de 12 ans, 3 demandes de dérogations et 3 registres. Chaque dérogation fut acceptée en dépit des protestations et inquiétudes manifestées par les résidents et toujours reposant de façon primordiale sur le fait de la *nature résidentielle* du projet qui viendrait balancer de façon positive l'usage mixte de la partie Ouest de l'avenue Cedar dans ce secteur fragile en flanc du Mont Royal.

Du côté institutionnel, essentiellement il y a eu de nombreuses consultations qui ont mené au rapport Heenan en 2001 et par la suite un Accord formel de développement entre le CUSM et la Ville de Montreal en 2008 qui comprenait entre autres la création d'un comité entre le CUSM et les résidents pour permettre le développement de relations de bon voisinage. De toute évidence, il appert que de manière concomitante ou tout de suite après la signature de l'Accord de développement avec la Ville, le CUSM aurait entrepris des démarches auprès du promoteur du Piedmont.

En plus, en 2009, lors des premières rumeurs dans le voisinage liant l'hôpital avec le projet maintes fois dérogés et agrandi *mais toujours à caractère résidentiel* du Piedmont, des résidents ont tenté par courriel, lettres et appels téléphonique d'avoir plus d'informations sans succès, certains ont mêmes pris la peine et le temps d'assister à une Assemblée générale annuelle du CUSM pour tenter d'avoir des réponses, ce qui s'est avéré tout aussi infructueux. En tant que résidente, ce manque de transparence continuel et persistant irrite et jette un doute sur la capacité du CUSM à se comporter en bon voisin et de tenir parole. Comme on dit : « *Le passé est gérant de l'avenir* »

Les réponses apportées aux questions posées lors de la séance d'information publique du 6 juin n'ont pas éclairci ces interrogations qui demeurent. Si tout est en règle et en bonne et due forme, le CUSM devrait avoir aucune objection à fournir *volontairement* les confirmations venant de toutes les instances de gouvernance tels son propre conseil d'administration, le ministère de la santé, le conseil du trésor et toute autres organismes dont l'autorisation est obligatoire dans de tel cas.

Ce comportement nébuleux de la part du CUSM, qui dans les 3 dernières années n'a jamais, face au 1750 Cedar, manifesté ouvertement ses intentions dans le voisinage ni par lettre, convocation de résidents ou autre moyen, nous amène à douter de la bonne foi du CUSM et de sa capacité d'agir comme bon voisin dans ce secteur urbain d'usage mixte fragilement posé sur les flancs du Mont Royal.

Trop souvent le fardeau de la preuve repose sur les citoyens. Ici, c'est au CUSM de justifier, sans équivoque et de façon transparente, le privilège qu'il réclame auprès de la Ville de Montréal.

Alors que d'autres hôpitaux démontrent leur capacité à atteindre l'excellence en tant que grands acteurs et fournisseurs de santé publique de haute qualité tout en agissant en bon voisin institutionnel, on ne peut plus considérer comme recevable un argument d'autorité du CUSM qui invoque les exigences de la lourde responsabilité de servir le public en terme de santé comme un fait déterminatif qui prime sur une planification urbaine sensible à son environnement. Depuis des années nous avons entendu ce refrain, sans autre justification, comme si la vocation d'un centre hospitalier est en *conflit inhérent* avec un développement urbain sain et respectueux de son environnement. L'expérience vécue avec mon voisin institutionnel d'en face, l'Hôpital Shriners, est un exemple concret qui démontre bien que ceci est loin d'être le cas.

En 2008, la Ville et le CUSM concluaient un Accord formel de développement définitif qui était un plan d'ensemble répondant à la fois aux exigences de la programmation de l'Hôpital général ainsi qu'aux principes de développement et tout cela endossés par un large *consensus* réfléchi.

Pourquoi déroger ainsi aujourd'hui non seulement aux *règlements de la Ville* mais aussi à *l'Accord de développement de 2008* approuvé après une longue période de discussions et de consultations publiques qui établissait les limites maximales acceptables du développement du CUSM sur la montagne?

Rappelons qu'à la base, l'idée de gouvernement repose sur un consentement conscient accordé par les gouvernés et/ou par les électeurs aux élus, en occurrence ici, les contribuables de la Ville de Montreal. Ce consentement repose sur une attente d'équité et de crédibilité dans les processus qui encadrent l'espace urbain et son évolution. Sans ces qualités fondamentales, les outils et processus risquent de perdre tout leur sens. Chaque cas mal justifié comme celui-ci, contribue à l'érosion de cette équité et de cette crédibilité et mine non seulement la qualité de vie de la population mais aussi la réputation des institutions.

Conclusions

Un nouvel agrandissement du territoire de l'hôpital dépassant les limites de l'Accord 2008 serait une défaite et une répudiation des propriétaires et résidents du quartier qui se sont, par contraste, conformés aux exigences et limites de la loi et de la réglementation qui est à la base de la protection de la montagne.

Je demande donc que l'Office de consultation publique de Montreal réitère le principe primordial, tel que déjà exprimé dans le rapport Heenan et à maintes reprises depuis, que le développement futur de l'hôpital se fasse à l'intérieur de l'enveloppe des volumes actuels et de refuser la demande de changement d'usage du 1750 Cedar. En plus, je demande que l'Office recommande le parachèvement du projet du 1750 Cedar tel qu'autorisé actuellement en projet résidentiel. Finalement je demande que la Ville établisse un mécanisme pour assurer l'harmonie dans le voisinage.